



PREGNY-CHAMBÉSY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 DECEMBRE 2023 À 19H30, À LA MAIRIE

Présents : M. OESTREICHER Yves, Vice-Président

Mmes et MM. ANTILLE Jean-René, BASILIO Pedro, CHANTRANUWATANA Charavee, CONWAY Steven, FREY Edith, HAENNI Nicolas, JUILLERAT Linda, KÖSSLER Catherine, LAUBER Robin, LETESTU André-Charles, PASCHE Sonia, PATTYN Dominique, ROGGO Xavier, SCHNELL Martalicia

Excusés : Mme JULIEN Isabelle, Présidente
MM. DESSIMOZ Terry, GRANDJEAN Dominique et THURNHERR Laurent, Deuxième Vice-Président

Assistent : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif, Maire
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
Mme BOISADAM Léa, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Aménagement & environnement du 8 novembre 2023
 - 4.2 Cohésion sociale du 21 novembre 2023
 - 4.3 Sports et culture du 22 novembre 2023
 - 4.4 Bâtiments & travaux publics du 29 novembre 2023
5. Délibérations
6. Motions
 - 6.1 Motion relative à la prévention et la lutte contre les îlots de chaleur
7. Résolutions
8. Pétitions
9. Interpellations
10. Propositions du Conseil administratif
11. Propositions individuelles et questions
12. Divers

* * *

M. Oestreicher, ci-après « le Président » en remplacement de Mme Julien, ouvre la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, il excuse MM. Dessimoz, Grandjean et Thurnherr ainsi que Mme Julien.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

Mme Kössler remarque qu'il est noté en page 14 du PV une « zone 80 » alors qu'il devrait s'agir d'une zone 30, ce que M. Pasche affirme.

Mme Kössler cite ensuite la phrase « M. Haenni estime que cette pétition ne doit pas être ignorée. Il prie le Conseil municipal de procéder au vote pour décider si la pétition est renvoyée au Conseil administratif » en page 10 du PV. Mme Kössler se remémore que M. Haenni avait précisé que la pétition pouvait soit allée au Conseil administratif, soit être « jetée à la poubelle » (ce qui avait vivement offusqué Mme Frey). M. Haenni confirme avoir bien tenu ces propos.

Mme Frey aimerait que la phrase « M. Schwarm indique que Mme Frey a mal compris » en page 10 du PV soit supprimée.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal du 7 novembre 2023 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau

2.1 Lettre de Xavier Magnin du 14 novembre 2023 concernant le tournoi des élus

Le Président donne lecture de la lettre :

« Mesdames et Messieurs les Député-e-s,
Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers-ères administratifs-ves,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-eres municipaux-ales,

Je me permets de revenir sur les dernières éditions du Tournoi des élu-e-s. En effet, les évènements survenus appellent à prendre des mesures correctives.

Comme vous le savez, ce tournoi des élu-e-s a été mis en place à Plan-les-Ouates, sous l'impulsion du soussigné, en 2005, pour célébrer l'Année du Sport. Il s'agissait alors d'organiser des rencontres informelles entre élus du Grand-Conseil et des communes, afin de mieux faire connaissance et de favoriser les échanges. Ces objectifs louables ont malheureusement été détournés lors des dernières éditions.

En effet et sans être exhaustif :

- En 2017 la Ville de Genève, faisant fi du passé, s'est appropriée la paternité de ce tournoi, en renommant d'un « 1^e challenge » ;
- En 2022, des joueurs non élus, dont des jeunes retraités du football professionnel, ont été intégrés à certaines équipes, faussant l'issue des rencontres à leur avantage ;
- En 2023, certains élus ont eu un comportement qualifié d'intolérable, avec des actes violents et des propos injurieux qui ont terni l'image de tous les élus par les faits relatés dans la presse genevoise.

Afin de trouver quiétude et sérénité pour l'avenir, je vous propose de :

1. Créer un Comité d'organisation de ce tournoi pour statuer en cas de problème lors des prochaines éditions, sur la base d'un règlement qu'il devra édicter.
2. Retirer le titre de vainqueur 2022 à la Ville de Carouge, pour participation de non élus à son équipe.
3. Retirer le titre de vainqueur 2023 au Grand Conseil, pour comportement intolérable.
4. Attribuer une suspension en 2024 à l'équipe de la Ville de Carouge, pour comportement intolérable en 2022 et 2023.

Comme convenu lors de l'édition 2023 avec les différentes équipes, la Commune de Plan-les-Ouates mettra à disposition ses installations pour le prochain tournoi qui se déroulera le 26 mai 2024, aux Cherpines, se réjouit d'ores et déjà de vous accueillir à cette occasion.

Les membres des équipes souhaitant rejoindre le comité sont invités à me contacter par email. De même que ceux qui souhaiteraient s'opposer à ces propositions.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers-ères administratifs-ves, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères municipaux-ales, l'expression de mes meilleures salutations ».

Mme Rasmussen rapporte que le Conseil administratif a participé plusieurs fois à ce genre de tournois tout comme certains Conseillers municipaux. Le Conseil administratif soutient entièrement les mesures proposées par leur collègue de Plan-des-Ouates.

Le Président invite la Commune à répondre par mail à la lettre. Mme Rasmussen indique que cela a déjà été fait.

2.2 Courrier de Jérémy Toma du 16 novembre 2023 concernant une ordonnance du ministère public

Le Président propose de donner lecture du courrier puis de résumer certains éléments de l'ordonnance de justice :

« Chers Conseillers municipaux,

Je tiens à donner suite à plusieurs communications du Conseil administratif envers le Conseil municipal. En effet, le Conseil administratif a exprimé saisir, maintes fois, la justice pour plusieurs faits qu'il considère comme illégal et offensant à son égard. Sans prendre en compte que chaque procédure lancée par celui-ci est financée par le contribuable, je tiens à dénoncer le harcèlement subit à mon encontre.

Le Conseil administratif, par le biais de la commune, ainsi que plusieurs personnes membres de la commune m'ont accusé de plusieurs faits et ont véhiculé une version erronée des actes. Le 20 septembre 2023, le Ministère public rend finalement son verdict concernant leurs accusations. Celle-ci ont toutes été déboutées...

Cependant, je trouve curieux que la décision de la justice n'ait pas été communiquée au Conseil municipal. En effet, quand cela va dans le sens du Conseil administratif, celui-ci annonce publiquement les informations, mais dans le cas contraire... silence radio !

Je demande donc à la présidente du Conseil municipal de lire cette présente lettre et de transmettre l'ordonnance du Ministère public annexée, à l'ensemble des Conseillers municipaux afin que ceux-ci prennent connaissance de la décision qui déboute entièrement les accusations du Conseil administratif ».

Le Président passe à l'ordonnance du ministère public en précisant qu'il va surtout s'intéresser à restituer la décision juridique qui a été adoptée :

« Le 26 septembre 2022, la commune de Pregny-Chambésy a déposé plainte pénale pour dommages à la propriété. Dans la nuit du 2 au 3 août 2022, une quinzaine de panneaux d'emplacements communaux, notamment des panneaux d'affichage, des bancs et des arrêts du bus ont été revêtus d'affichettes [...]. Le 18 novembre 2022, un article relatif au salaire des élus de la commune était paru dans le journal 20 Minutes. Le 19 novembre 2022, deux affiches ont été découvertes à proximité du domicile d'une conseillère administrative et le 20 novembre 2022, deux autres affiches ont été découvertes à proximité du domicile de Philippe SCHWARM, également conseiller administratif ».

Le Président précise qu'une troisième plainte a été déposée le 8 septembre 2023 pour des affichages, dont M. Toma a été accusé, peut-être en partie à tort.

Mme Rasmussen rend le Président attentif au fait qu'il n'a pas à juger de la situation. Le Président indique qu'il ne juge aucunement la situation. Il souhaite juste transmettre la décision du ministère public, dont il en donne la lecture :

« Par ces motifs, le Ministère public :

1. Décide de ne pas entrer en matière sur les faits visés par la présente procédure.
2. Dit que les frais de la procédure sont laissés à la charge de l'Etat.
3. Notifie la présente ordonnance à :
 - Philippe SCHWARM
 - Catherine JEANDET
 - Commune de Pregny-Chambésy
 - Jérémy TOMA ».

Le Président cède la parole au Conseil administratif.

M. Schwarm indique qu'il va commenter le x^{ème} épisode de la « saga » Jérémy Toma qui dévoile pour la première fois son identité, la Commune ayant jusqu'à ce jour fait preuve d'une extrême bienveillance puisqu'elle n'a jamais cité son nom et son prénom. Le Conseil municipal souhaite amener une correction contrairement à ce que Jérémy Toma prétend dans son courrier. M. Schwarm propose de donner un rappel des faits sans passer trop de temps dessus car il pense qu'il ne s'agit pas du dernier épisode de la « saga » Jérémy Toma. Le Conseil administratif a communiqué sur le sujet lors du Conseil municipal du 10 octobre dernier, en indiquant la non-entrée en matière du Ministère public, les motifs de celle-ci (non pas pour absence de dommages mais en raison de leur intensité insuffisante) tout en poursuivant son choix de ne pas citer nommément M. Toma. Ce dernier avait créé en 2020 un site Wikipédia satirique alors qu'il était employé de la Commune sur lequel il critiquait et insultait des familles de la Commune, des anciens magistrats, des membres du Conseil municipal et de l'actuel Conseil administratif. La Commune a découvert l'auteur du site en la qualité de Jérémy Toma, qui a reconnu l'intégralité des faits par écrit. Jérémy Toma a supprimé ce site satirique. Comme les membres du Conseil administratif sont comme beaucoup de personnes mère ou père de famille, ils avaient décidé à l'époque avec une extrême bienveillance de ne pas citer son nom et de ne pas porter plainte pénale contre ce site. M. Schwarm remarque que l'extrême bienveillance à l'égard d'un jeune de la Commune n'a pas suffi dans ce cas.

Contrairement à ce qui est indiqué dans la lettre, M. Schwarm précise que Jérémy Toma n'est pas parti de son plein gré mais que la Commune lui a demandé de démissionner. Quand bien même M. Toma est majeur, la Commune a rencontré ses parents à nouveau dans un esprit d'extrême bienveillance en spécifiant qu'elle ne porterait pas plainte mais que la situation devait cesser. Finalement, cela ne s'est pas avéré être le cas puisque Jérémy Toma a continué. Ce dernier a mis des tracts et des avis mortuaires dans la commune. De l'avis de M. Schwarm, une personne peut s'exprimer démocratiquement d'une autre manière que de placarder des avis mortuaires en disant que la Commune et ses politiciens sont morts. Ces raisons ont amené le Conseil administratif à déposer plainte. M. Schwarm ne peut que regretter l'attitude de J. Toma (pour rester courtois et constructif politiquement). Le Conseil administratif ne demande qu'une chose, que M. Toma arrête ces actions. M. Schwarm pense que M. Toma est dans l'incapacité de contrôler ses émotions. Il réitère que la Commune a fait preuve d'une extrême bienveillance à son égard en préservant toujours son identité. L'ancienne secrétaire générale, qui est mère de famille et grand-mère, a encore eu l'extrême bienveillance d'avoir un contact WhatsApp avec lui le soir où il a reconnu les faits pour lui demander de le voir le lendemain matin parce qu'il n'était pas bien. M. Schwarm pense qu'il ne s'agit malheureusement pas du dernier épisode de la « saga » Jérémy Toma. M. Schwarm invite celles et ceux qui le connaissent (comme ils ont un mandat politique) à lui préciser qu'il y a d'autres façons de s'exprimer que par le biais d'avis mortuaires ou d'un site satirique en critiquant les familles de la Commune et en citant des anciens élus.

Mme Kössler regrette d'avoir été accusée d'avoir influencé ce jeune homme à tort. Elle aimerait que le Conseil administratif s'en excuse car elle n'avait aucun rapport avec le cas d'espèce. Mme Kössler ne voit pas quelle influence elle aurait pu avoir sur ce jeune homme qu'elle a connu uniquement parce qu'il était trésorier au PLR.

À M. Schwarm, qui infirme les propos de Mme Kössler, cette dernière l'invite à ne pas faire l'ignorant. Mme Kössler a été accusée de quelque chose qui est faux. Cet état de fait doit être reconnu.

M. Pasche rend sa préopinante attentive au fait que le sujet porte en l'espèce sur le volet de Jérémy Toma qui prétend être harcelé par la Commune. Or, toutes les plaintes ont été déposées contre X. Jérémy Toma a reconnu tous les faits. Ils ne sont simplement pas pénalement répréhensibles parce que leur intensité a été jugée comme étant insuffisante. Dans ce contexte, il n'y a absolument aucun rapport avec Mme Kössler.

Le Président n'est pas certain que Jérémy Toma ait reconnu tous les faits. Il en a cependant reconnu une bonne partie. Le Président pense que la lettre sera déposée sur CMNet ainsi que les considérants juridiques. Il remercie M. Czech de s'en assurer.

Courrier de Sauvons la baie de Corsier concernant le projet de navette lacustre « La Voie Bleue » Corsier-Bellevue-Corsier daté du 28 novembre 2023

Le Président donne lecture du courrier :

« Notre association « Sauvons la baie de Corsier » vous a transmis début septembre notre étude sur les flux induits par la Voie Bleue, établie par le bureau d'ingénieur en mobilité Emch+Berger. Cette étude était basée sur les chiffres transmis par la CGN en février 2021, soit une fréquentation pour cette liaison de l'ordre de 1700 à 2300 usagers par jour, entre l'ouverture de la ligne et 2030. D'après cette étude, li en résulterait une situation complètement chaotique au vu de l'afflux de voitures au quai de Corsier.

Comme nous le mentionnions, une autre étude des bureaux 6-t et Urban Mowing datée de juin 2023 et mandaté par la CGN indique que la fréquentation sera en réalité beaucoup plus faible, de l'ordre de 75 à 175 personnes par jour, soit une moyenne de 125 usagers journaliers, aller et retour ! Cette étude est à demander à la CGN. L'attractivité et donc la fréquentation de la Voie Bleue est ainsi réduite d'un facteur 16, toujours en moyenne, et ne représente plus que le 6,25 % de la fréquentation initialement prévue, la rentabilité de ce projet de liaison lacustre s'effondre brutalement...

En nous basant sur les exemples de l'annexe 4de de la convention de financement que vous avez signée en fin juin 2022, nous avons calculé les pertes résultant de cette nouvelle estimation de l'attractivité de la Voie Bleue en partant de l'hypothèse pour les revenus que chaque passager disposerait d'un abonnement annuel au tarif partenaire de 607.5 CHF/an ressortant de ladite annexe, les charges restant elles inchangées.

Avec une fréquentation de 125 passagers en moyenne, soit 12,5 passagers par trajet, les revenus générés conduisent à une perte annuelle de 903'000 CHF. La perte cumulée sur les trois ans de la période d'essai s'élèverait ainsi à CHF 2'700'000, dont le 80% à charge des communes signataires de la convention de financement de juin 2022.

- Est-il raisonnable et judicieux de la part des douze communes signataires d'investir ainsi plus de deux millions, afin de mettre en place un projet d'intérêt strictement privé, avec la mise en service d'un bateau de 200 places, pour transporter en moyenne 12,5 passagers par voyage, avec leurs trottinettes et vélos électriques ?
- Est-il raisonnable d'utiliser un bateau consommant sur cette liaison 64'000 litres de diesel par an, selon les calculs de la CGN à l'annexe 6 de la Convention.

Cette consommation rejette dans l'atmosphère 171 tonnes de CO₂ par année, soit près de 1,4 tonne de CO₂ par passager et son moyen de mobilité douce... Mais alors, peut-on encore parler de mobilité douce ?

Le projet de la Voie Bleue, avec une liaison Corsier-Port - Bellevue opéré par la CGN n'a en réalité rien d'écologique et n'est pas d'intérêt public : il satisfait des intérêts strictement privés, tout en étant subventionné par douze communes. Il y a là un problème de fond qui ne peut pas être négligé, cela ne fonctionnera pas !

La liaison ne fera de sens qu'avec un accostage en rive gauche, au bon emplacement, avec un bateau adapté à la demande potentielle.

Le lieu d'accostage en rive gauche devrait correspondre au centre de gravité du plus grand bassin de population possible en amont du quai de Cologny, où il existe des arrêts de plusieurs lignes de bus, des pistes cyclables sécurisées, des places pour le « dépose minute » en voiture et même quelques stationnements.

Le bateau choisi devra émettre le plus faible taux de CO₂ possible. C'est le cas, par exemple des Mouettes Genevoises à motorisation électrique, dont la capacité en passagers correspond aux estimations du nombre d'usagers de l'étude 6-t. Reste à régler la question de la prise en charge ou pas des vélos et trottinettes des usagers.

Les contribuables des communes signataires de la convention - garantie de déficit de la CGN sont en droit d'attendre que ces dernières investissent non pas à fond perdu sur un projet dépassé et déficient, mais sur un projet utile pour tous les genevois amenés à traverser quotidiennement le Petit-Lac.

Avec un temps de traversée plus court et un minimum de pollution générée par la navette, une telle liaison lacustre entre les deux rives répondrait concrètement à un intérêt public, et de ce fait être intégré à la communauté tarifaire UNIRESO.

Pour cela, il faut abandonner les choix problématiques de Corsier-Port et de la CGN, au profit d'un accostage en rive gauche plus adéquat, par exemple à la Tour Carrée, et surtout avec un bateau mieux adapté.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame la Maire, nos très cordiaux messages,

Pour le Comité de l'association « Sauvons la baie de Corsier ». »

M. Schwarm rappelle que dix communes (dont Pregny-Chambésy), la CGN et les partenaires privés ont signé une convention en vue d'assurer la liaison Bellevue-Corsier à l'horizon 2025 via une navette M4 (ce bateau pourrait transporter entre 40 et 60 vélos, des trottinettes et une centaine de passagers). L'association Sauvons la baie de Corsier n'est pas favorable au projet. Une autre association, les Amis de la voie bleu, tient le discours inverse. M. Schwarm évoque qu'un comité de pilotage composé de représentants des communes des deux rives, de la CGN, de l'Etat et des acteurs privés se réunit trois fois par année. Le but est de déposer une demande de concessions tout en ayant une stratégie de répondre à chaque courrier et de mener une étude d'impact si celle-ci manque. M. Schwarm relève qu'il est faux de dire qu'il y aura plus de voitures car l'accès aux ports se fera à pied ou à vélo. A ce jour, l'ensemble des acteurs impliqués sont favorables à la ligne. En ce qui concerne l'allusion à Cologny, la ligne n'a pas pu être mise à la Belotte car il s'agit d'un accès sur un chemin privé. Le comité de pilotage a mené des études et a procédé par éliminations pour démontrer que la liaison la plus crédible et la plus faisable est celle qui relie Bellevue à Corsier. M. Schwarm souligne que plusieurs membres de l'association Sauvons la baie de Corsier habitent à proximité du débarcadère de Corsier. Leur position peut donc se comprendre. De l'avis de M. Schwarm, le comité de pilotage va cependant dans une bonne direction car il étudie l'ensemble des paramètres pour que la ligne crée le moins de nuisances possibles.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Finances

(M. Philippe Schwarm, Maire)

3.1.1 Arcades commerciales

S'agissant de la supérette, la Commune a reçu à ce jour 3 candidatures (dont celle de l'actuelle gérante). La date butoir pour l'appel à candidature a été repoussée au 21 décembre 2023. La Commune a pris un mandataire pour analyser et faire les auditions. Si les travaux respectent les délais, l'actuel commerce sera ouvert jusqu'au 31 mars 2024 et la nouvelle arcade serait opérationnelle dès le 1^{er} avril 2024.

3.1.2 Parcelles 2005-2007

Une séance s'est tenue sur place avec les représentants de l'Etat et le propriétaire. La Commune a décidé de mandater le professeur Sylvain Malfroy (qui avait fait l'étude historique sur la Commune). Il a pour mission de mener une étude de faisabilité pour savoir où du bâti pourrait être implanté en tenant compte de l'ensemble des services du Canton. Ces études feront l'objet d'une discussion si le programme convient au propriétaire lors d'une prochaine commission Aménagement (dans le premier voire le second semestre de l'année 2024).

3.1.3 Chantier Christinger (un PowerPoint est projeté à l'écran)

La construction du rez-de-chaussée inférieur est finalisée (fondation, parking de 9 places, locaux techniques, câbles, structure pour l'ascenseur, radier et dalle pour le bâtiment en bois). Des dalles en bois seront posées sur le reste de la structure. Un retard de 7 semaines a été annoncé pour ces dalles en bois. M. Schwarm montre ensuite des photos du parking, des sorties piétonnes et des soubassements du patio. La prochaine étape concernera le choix des finitions et le revêtement de la façade en bois suisse. Pour rappel, les citoyens peuvent se rendre sur le chantier chaque premier mardi du mois à 11h où les architectes et l'AMO peuvent répondre à leurs questions.

3.2 Aménagement et environnement

(M. Philippe Schwarm, Maire)

3.2.1 PDCOM (un PowerPoint est projeté à l'écran)

L'enquête publique s'est terminée. La Commune a reçu une quinzaine d'observations et de remarques. L'ensemble des remarques ont été traitées avec le mandataire (le Canton a été sollicité pour certaines réponses). Il n'y a pas d'obstacles particuliers dans les réponses. La plupart des remarques tournent autour de 3 axes principaux :

- 1) Les questions révélant une mauvaise compréhension du PDCOM (la Commune va répondre pour donner une bonne compréhension) ;
- 2) Les questions qui sont clairement hors du champ du PDCOM (par exemple les questions qui ont trait à des questions précises de stationnement) et ;
- 3) Les réponses « diplomatiques » rappelant le contexte et confirmant les positions prises dans le PDCOM, tout en évitant d'entrer dans des polémiques.

Rappel des prochaines étapes (calendrier prévisionnel) : l'idée est d'envoyer ces réponses cette semaine ou la semaine prochaine. S'ensuivra la préparation du dossier pour le contrôle de conformité, une séance de la commission Aménagement & Environnement le 29 janvier 2024, un contrôle de conformité, une adoption par le Conseil municipal (idéalement celui du 12 mars 2024) sous la forme d'une résolution puis l'approbation par le Conseil d'Etat (dans les 60 jours) avec ou sans réserve.

3.3. Remarques d'ordre général

(M. Philippe Schwarm, Maire)

3.3.1 Fontaine 23

M. Schwarm annonce que ce chantier, qui est un chantier privé, arrive à son terme. Des propriétaires vont emménager avant Noël. La moyenne d'âge est assez jeune (environ 42 ans d'après le bureau d'architecte). Il s'agit de jeunes familles. Des Chambésiens ont acheté des appartements parmi les 51 qui ont été construits.

3.3.2 Création de la section Pregny-Chambésy du Parti Vert'Libéral

Sa présidente, Manuelle Pernoud Nussbaum, a écrit un courrier à la Commune pour annoncer la création du parti.

3.4 Ressources humaines

(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

Hier, lundi 4 décembre, M. Alberto MAFFOLINI a débuté comme employé polyvalent au service de la Voirie et des Parcs. Le recrutement d'un second employé démarrera en janvier prochain.

Une comptable a été recrutée en la personne de Mme Filomena BARMAN, actuelle responsable de l'administration et des finances à la Fondation Partage. Elle fera ses débuts au sein de l'administration le 1^{er} février 2024.

3.5 Bâtiments et travaux publics (Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

3.5.1 Accès au centre scolaire de Valérie : travaux à l'entrée principale

Le renouvellement de la surface a été entrepris pendant les vacances d'octobre suite à des affaissements. Pendant cette intervention ont été constatées des faiblesses de l'étanchéité qui provoquaient des venues d'eau dans le local matériel de la salle de gym.

Suite à différentes recherches de causes, il s'avère qu'il va falloir reprendre une surface plus importante, ce qui impliquera des travaux bruyants. Ces derniers devront donc se faire hors période scolaire. Ils sont programmés pendant les vacances scolaires de février 2024.

Entretemps, l'accès sera maintenu mais réduit.

3.5.2 CSLC – Jeux

Montage du nouveau jeu en cours, le sol souple sera effectué au printemps 2024.

3.6 Sports & Culture (Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

3.6.1 Espace de sports et de loisirs de Pregny (ESLP)

L'ESLP est désormais partiellement ouvert au public.

Le WC public est opérationnel, tout comme le streetworkout.

Les plantations n'ont pas pu se faire comme prévu mi-novembre. Les interventions sont prévues les 11 et 16 janvier 2024.

3.6.2 Féeries de Noël de Pregny-Chambésy

Beaucoup de monde (+ de 4'000 personnes) alors que l'objectif visait entre 1'000 et 1'200 participants. Le samedi était très chargé. Globalement, la météo a été peu favorable. Il y a en revanche eu de très nombreux retours positifs de la part des visiteurs, mais aussi des médias ainsi que des exposants. Mme Rasmussen projette à l'écran un film sur les Féeries de Noël.

Mme Rasmussen évoque des points d'amélioration pour 2024 :

1. Signalétique des buvettes à améliorer ;
2. Une tente de nettement plus grande taille sur la place du Château avec davantage de décorations féeriques et lumineuses ;
3. La gestion du stationnement car, malgré le renforcement de la ligne 20 par les TPG et les recommandations d'utiliser le parking des Nations, certaines personnes ont préféré venir avec leurs voitures. En conséquence, le chemin de l'Impératrice était encombré de voitures jusqu'au Jardin botanique.
4. Éventuellement modifier le nom de l'évènement par « Les Féeries de Noël à Penthes » afin de favoriser l'intercommunalité et de trouver des partenaires. Cela permettrait aux communes de Bellevue, du Grand-Saconnex, de Versoix et de Céligny de s'associer à cet évènement et de participer à son financement.

3.6.3 45^e Course de l'Escalade

Commissaires présents : Laurent Thurnherr, Steven Conway, André-Charles Letestu. Mme Rasmussen les remercie pour leur participation à cet évènement.

Il y a eu le plus grand nombre de « finishers », soit 46'405 personnes, à avoir passé la ligne d'arrivée durant le week-end.

Nombre de participants dimanche (enfants et adultes, toutes communes et catégories confondues) : 16'924 participants.

Mme Rasmussen félicite tous les participants de la Commune, en particulier Léo Lynch qui a fini 3^{ème} parmi les cadets et Razo Roethlisberger Kai, qui a fini 9^{ème} dans la catégorie écoliers 11-12 ans parmi 698 participants.

3.7 Cohésion sociale (M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

Rien de particulier à communiquer.

3.8 Sécurité et mobilité (M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.8.1 Point police

Police cantonale : bilan très satisfaisant : - 20% au niveau de la criminalité pour la Commune.

Police municipale :

- 1 contrôle de personne (intrusion sur un chantier)
- 11 affaires de circulation (4x « PréDiRe » / 2x contraventions LCR / 5x vhc gênants, dont 1 enlèvement par dépanneuse)
- 1 affaire de stupéfiants
- 2 animaux perdus/récupérés (chiens sur la route de Lausanne)
- 1 affaire de nuisances sonores
- 1 sac trouvé (sécurisé puis amené aux objets trouvés)
- 1 délit routier

Python : peu de constats sur les bâtiments communaux.

3.8.2 Forum mondial sur les réfugiés

Il aura lieu du 13 au 15 décembre 2023. L'Armée suisse sera engagée avec une présence sur la plage du Reposoir (Défense Sol-Air).

3.8.3 Stationnement sur le territoire communal

A ce jour, 16 habitants ainsi qu'une entreprise ont souscrit à un macaron. En marge, 10 demandes ont été refusées car hors-périmètre. Par ailleurs, la Commune a ouvert la possibilité de solliciter la régie Pilet & Renaud s'agissant des places encore vacantes dans les immeubles communaux, en intérieur comme en extérieur (deux Chambésiens ont déjà pu en profiter).

3.8.4 TPG, nouveautés sur le réseau dès le 10 décembre 2023

La ligne 20 (Pregny-Chambésy, Bellevue) : un bus toutes les 10 minutes. Pour mémoire, depuis 1991, avec les lignes V et Z, la desserte dans la région de Pregny-Chambésy offrait une cadence de 15' aux heures de pointe. Avec la ligne 20, inaugurée en 2018, cette fréquence a été maintenue. Elle est enfin améliorée et passe à 10' dès le 10 décembre 2023. Les habitants de Bellevue en profitent également. Par ailleurs, la ligne 20 verra un allongement de son tracé et poursuivra sa route depuis le centre-ville (Bel-Air, Place de Neuve, Hôpital) pour aller directement jusqu'à son nouveau terminus Veyrier, Tournettes.

4. Rapport des commissions

Le Président rappelle que l'art. 68 du règlement du Conseil municipal prévoit s'agissant des rapports que « Tout membre de la commission peut demander à le compléter s'il l'estime lacunaire ou incomplet ». Il invite à utiliser cette option avec parcimonie.

4.1 Aménagement & environnement du 8 novembre 2023 (Rapporteur : M. Oestreich)

4.1.1 Présentation de Genilac par les SIG

L'orateur était M. Laurent Cherbut, responsable Marché Grands Comptes et Collectivités aux Services Industriels de Genève. Il a précisé d'entrée qu'il était un commercial et qu'il n'avait pas de formation technique et donc qu'il ne pourrait à priori pas répondre à des questions techniques liées au projet.

Le sujet de la thermique et de la géothermie est un sujet passionnant et structurant qui a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique. Le projet GeniLac doit s'insérer dans une politique globale où il faut chercher à maximiser la production d'électricité durable et l'efficacité des systèmes de refroidissement / chauffage.

M. Cherbut a présenté un court film de trois minutes pour présenter le projet de GeniLac. Voilà déjà dix ans que les SIG exploitent l'eau du lac pour rafraîchir et chauffer les bâtiments des organisations internationales et des entreprises du quartier des Nations. L'eau, captée à 45 mètres de profondeur, apporte sa fraîcheur naturelle pour refroidir les bâtiments. Un réseau de conduites sous-lacustre, rattaché à la station de pompage, envoie cette eau vers un quartier de bâtiments interconnectés. En hiver, des pompes à chaleur peuvent s'ajouter au système pour chauffer les bâtiments.

GeniLac permettra de réduire de près de 80 % les dépenses d'électricité pour les systèmes de rafraîchissement, et de 80 % les émissions de CO₂ pour les systèmes de chauffage. Ce sont aujourd'hui quarante-quatre bâtiments qui sont raccordés à GeniLac et 85 clients se sont engagés dans GeniLac. À terme, les SIG souhaiteraient travailler avec 350 bâtiments, un grand travail de densification du réseau sera donc nécessaire.

Il y a GeniLac, il y a aussi GeniTerre. La vocation de GeniTerre, qui est un grand réseau de chauffage à distance, est de produire (et distribuer) de la chaleur. Celle-ci est actuellement produite à partir des déchets (à l'usine de traitement d'incinération des Cheneviers), de biomasse, mais aussi de gaz naturel. L'objectif est d'introduire d'ici à 2030 de nouvelles sources d'énergie thermique, comme la récupération de chaleur sur les eaux usées, mais également à partir du potentiel géothermique que les SIG prospectent depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, 65 à 70 % des besoins d'électricité du canton sont achetés sur les marchés. Dans le domaine thermique, la Suisse ne produit quasiment pas de gaz naturel et Genève est dépendante à 97 ou 98 % du marché.

La STAP du Vengeron, située sur Pregny-Chambésy, est une station de pompage de dimensions hors normes : elle équivaut à un immeuble de 5 étages enterré, avec de grands tuyaux de deux mètres de diamètre et des pompes. Près de 400 ouvriers, 50 corps de métiers différents, y ont travaillé. Cela représente à ce jour un investissement de plus de 110 millions de francs. En 2034, ce chiffre aura sûrement dépassé les 800-850 millions de francs d'investissement. M. Cherbut précise que cet investissement est conséquent, mais qu'il a des retombées importantes sur l'économie locale. Il rappelle que le projet Genève-Lac-Nation déployé en 2008 équivaut à un dixième de GeniLac en termes d'investissement financier.

Les dates de fin de chantier annoncées dans le film ont été décalées de deux ou trois ans. Avec le Covid-19, des chantiers ont dû être arrêtés, car toutes les chaînes d'approvisionnement et de distribution ont été perturbées et les prix ont augmenté. Il a aussi fallu lever quelques recours.

Des tests de pression sont prévus sur la partie Genève-Lac-Aéroport pour fin octobre-fin novembre 2023.

4.1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2023

4.1.3 Divers

Biodiversité

M. Schwarm rappelle sa volonté d'engager un mandataire pour élaborer un concept clair et aider la commission à mettre en œuvre ses volontés politiques.

PDCOM

M. Schwarm explique qu'il devra être adopté en Commission, mais qu'il ne sera pas rediscuté avant adoption. Lors de la consultation publique, la commune a reçu seize commentaires. Les réponses, qui sont en train d'être rédigées par la commune et son mandataire, seront transmises à la commission.

4.2 Commission Cohésion sociale du 21 novembre 2023 (Rapporteur : Mme Frey)

4.2.1 Audition de l'Association « Unique happy child »

L'association « Unique happy child », basé à Pregny-Chambésy soutient l'école « Happy Star » située dans un bidonville près de Nairobi. Le directeur du projet sur place, un diplômé en psychologie, a lui-même grandi dans cette ville et y est retourné après ses études pour donner aux enfants accès à la scolarité et pour les aider car ils sont souvent exploités par des gangs pour vendre de la drogue, pour fabriquer illégalement de l'alcool ou pour la prostitution. A présent, l'école accueille 300 enfants, encadrés de 12 enseignants et d'un cuisinier. En plus d'une formation, l'école offrent à ces enfants un lieu sûr et fournit également un repas à midi, souvent le seul repas de la journée.

La commission a approuvé, à l'unanimité, un soutien de CHF 7'000.00 à l'association Happy Star.

4.2.2 Études des projets d'aide à l'étranger

Selon la convention avec la Fédération genevoise de coopération, cinq projets ont été retenus pour financement à hauteur de CHF 13'000.00 chacun.

- Formation professionnelle de jeunes handicapés et mères adolescentes au Pérou
- Accès universel et équitable à l'eau potable en Colombie
- Ecosystème, gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal
- Projet agricole au Mali
- Accès à la justice environnementale et climatique des femmes amazoniennes et andines au Pérou

Le montant total des cinq projets approuvés s'élève à CHF 65'000.00.

4.2.3 Rapport de la réunion du Groupement intercommunal pour la petite enfance (GIPE)

Le Conseil consultatif du 25 septembre a principalement traité le budget 2024 de l'exploitation de la crèche et l'entretien du bâtiment, ainsi que la liste d'attente.

L'exploitation de la crèche est gérée par Pop e poppa. Le budget de la subvention communale de 2024 par place est de CHF 27'600.00 (arrondi). Pregny-Chambésy a un quota de 19 places, mais a occupé que 16 places en 2023, car les places sont attribuées selon une liste de priorité, comme par exemple les frères et sœurs, etc. La commune est remboursée pour les places non attribuées.

Le bâtiment, lui, est géré par les membres du Comité d'administration composé d'un conseiller administratif de chacune des quatre communes (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy).

La prévision du surplus des charges pour 2024 pour l'entretien du bâtiment est de CHF 88'638.00, réparti en fonction du nombre de places utilisé par commune, soit un montant de CHF 18'924.00 pour Pregny-Chambésy.

La liste d'attente est de 100 enfants, dont 25 enfants de Pregny-Chambésy. Ce nombre total remplirait aisément une structure supplémentaire. Le Comité d'administration cherche des solutions, mais aucune des quatre communes ne semble disposer d'un terrain libre se prêtant à la construction d'un nouveau bâtiment. De plus, il existe une pénurie d'éducateurs qualifiés de la petite enfance.

4.2.4 Divers

Convention intercommunale avec la fondation de désendettement : M. Philippe Pasche informe la commission qu'une convention a été signée entre les communes de Céligny, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy et la fondation de désendettement, car plus de 100 habitants de la Commune sont surendettés. Des permanences seront mises en place tous les deux mois. Elles se tiendront alternativement dans une des cinq communes.

Assistante sociale : M. Philippe Pasche informe avoir reçu la facture du Grand-Saconnex pour des interventions. 12 heures ont été utilisées pour la période du 3 juillet au 26 septembre, le montant des interventions s'élevant à CHF 1620.00.

Pro Senectute : M. Philippe Pasche informe que Pro Senectute a envoyé son rapport pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre. Aucune activité à signaler.

École et parascolaire : M. Philippe Pasche souhaite ouvrir la réflexion concernant le manque de places pour le parascolaire. Il indique avoir demandé l'autorisation à ses collègues pour lancer une étude auprès du DIP pour obtenir des estimations du nombre d'élèves futurs afin de prévoir l'infrastructure nécessaire pour accueillir ces élèves.

Noël : Les commissaires participeront, comme d'habitude, en tant que bénévoles à la fête de Noël des aînés le 15 décembre et au Noël pour tous le 21 décembre.

4.3 Commission Sport et culture du 22 novembre 2023

(Rapporteur : M. Haenni)

4.3.1 Retour des Fêtes de Noël

Mme Andolfatto a présenté un premier retour des Fêtes de Noël en indiquant que malgré la pluie l'objectif de 1'000 à 1'200 personnes avait été largement dépassé sur ces 3 jours – en effet, il y avait bien plus que 3'500 personnes. Dans ce retour, il y avait aussi des points à améliorer : comme la signalétique des buvettes, la place du château des tentes, le concept de parking car il y avait passablement de personnes venues en voiture. Les commissaires étaient positifs sur cet événement surtout en vue du mauvais temps et le fait qu'il s'agissait d'une première pour la Pregny-Chambésy.

4.3.2 Calendrier 2024 sportif et culturel

Le calendrier 2024 – agenda culturel, sportif et animations au centre sportif a été présenté, suivi par des questions des commissaires et explications par Mme Andolfatto et Mme Rasmussen.

4.3.3 Règlement des associations communales

Pour la 4^{ème} fois le règlement des associations communales (les associations sportives et culturelles sont ciblées) a été présenté à la commission. Entretemps, le règlement a été revu par une juriste qui a fait les corrections nécessaires. La commission a remonté encore certains thèmes pointus qui seront pris en compte. Sur le fond, la commission est favorable au règlement avec une communication qui explique bien le but de ce règlement aux associations concernées, quand il entre en vigueur.

4.3.4 Divers

La commission a abordé le sujet de participation de ses membres aux manifestations clés. Une réflexion profonde est lancée sur la manière dont les membres peuvent y participer.

4.4 Commission Bâtiments & travaux publics du 29 novembre 2023

(Rapporteur : M. Basilio)

M. Basilio rapporte qu'il n'a reçu le procès-verbal que le matin de la présente séance. Il n'a donc pas pu faire son rapport. Il invite le SG à demander aux mandataires d'envoyer les procès-verbaux quelques jours avant le Conseil municipal pour avoir le temps de rédiger les rapports. Le rapport de la commission Bâtiments & travaux publics du 29 novembre 2023 sera donné au prochain Conseil municipal.

5. Délibérations

Néant.

6. Motions

6.1 Motion relative à la prévention et la lutte contre les îlots de chaleur

Le Président cède la parole à M. Antille, qui donne lecture du texte de la motion :

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 5 décembre 2023

Motion relative à la prévention et la lutte contre les îlots de chaleur

Vu l'Agenda 2030 des Nations Unies, qui cadre les efforts à déployer conjointement au niveau national et international pour relever les grands défis environnementaux et sociétaux de la planète ;

Vu la Stratégie pour le développement durable de la Confédération (Juin 2021), qui définit les priorités politiques du Conseil fédéral en matière de développement durable d'ici 2030 ;

Vu le Plan climat cantonal (Juin 2021), qui indique que la prévention et la lutte contre les îlots de chaleur, ainsi que la promotion de la santé et la qualité de vie de la population lors de fortes chaleurs, représentent deux mesures à mettre en œuvre d'ici 2030 ;

Vu que les personnes sensibles – enfants, personnes âgées, personnes souffrant d'une pathologie chronique – peuvent être mises en danger par la chaleur sans qu'il y ait forcément canicule ;

Vu que plusieurs communes du Canton ont entrepris divers aménagements et végétalisations pour lutter contre les îlots de chaleur, avec comme effets induits : la réduction de la température ressentie de plusieurs degrés, la production d'une sensation de fraîcheur, et une contribution au maintien de la biodiversité ;

Vu que les îlots de chaleur identifiés sur le site SITG.ch sont principalement situés aux abords des lieux de vie de la commune : écoles, immeubles d'habitation, lieux de rencontres et d'animations.

Pour ces motifs, le soussigné soumet cette motion et remercie le Président de bien vouloir la soumettre au vote.

Sur proposition de M. Jean-René Antille, au nom de l'Alternative :

LE CONSEIL MUNICIPAL

dans sa séance du 5 décembre 2023

décide

par ... Oui ... Non ... Abstention(s)

D'accepter cette motion et invite l'exécutif à :

- 1) Identifier et évaluer les mesures d'adaptation possibles des infrastructures et lieux de vie existants, en considérant les îlots de chaleur pour les usagers des espaces publics et le confort climatique des habitants.
- 2) Prendre en compte la problématique des îlots de chaleur lors de l'étude des projets de construction et lors des rénovations des infrastructures et lieux de vie, en amenant un soin particulier à l'aménagement des espaces extérieurs.

Le Président ouvre la discussion.

M. Basilio annonce que le groupe PLR est sensible au contenu de la motion qui est tout à fait louable. Le groupe PLR estime cependant que la Commune porte à ce jour déjà une attention particulière aux aménagements extérieurs, comme sur le terrain qui jouxte l'école de la Fontaine où il y a eu des discussions sur les îlots de chaleur, ou encore les derniers travaux entrepris sur les terrains de sport avec de nombreuses zones d'ombre. Le groupe PLR juge la motion superflue sur le fond car elle engendrerait des coûts d'étude supplémentaires à la charge du contribuable pour un résultat sans impact réel de son point de vue. Le groupe PLR ne rentrera donc pas en matière sur cette proposition.

M. Haenni indique que le groupe Le Centre rejoint en partie l'opinion du groupe PLR, en particulier parce que la Commune essaie depuis cette législature de faire des améliorations, notamment s'agissant des arbres ou de l'aménagement de la place devant la gare. Le groupe Le Centre pense dès lors qu'il n'est pas nécessaire d'entrer en matière sur la motion.

Au sens de Mme Kössler, la Commune a plutôt créé un îlot de chaleur à la place de la gare car elle a retiré de la verdure qu'elle a remplacée par des pots.

Mme Frey pense à la place du village où les arbres, qui sont dans des caissons de béton, ne pourront jamais développer leurs racines. De l'avis de Mme Frey, cela ne va pas protéger la population de la chaleur.

M. Schwarm relève que des termes de la motion se retrouvent dans le PDCom soit au niveau des fiches de mesure (centralités villageoises), soit dans le cadre de la stratégie pénétrante de verdure et le volet de l'état initial sur l'espace rural et les valeurs naturelles où il y a une synthèse relative à la biodiversité. Bien que M. Schwarm ne souhaite pas anticiper la réponse du Conseil administratif sur la motion, il pense qu'elle ira dans cette direction. Dans le cadre de projets pour lesquels le Conseil municipal vote des crédits, M. Schwarm estime que le politique doit insister jusqu'où la Commune doit faire des adaptations pour autant qu'elles soient possibles et en adéquation avec le projet voté. Le Conseil administratif prendra toutefois acte de la décision du Conseil municipal.

Mme Frey commente qu'une chose n'empêche pas l'autre. La motion vise à améliorer les coins verts de la Commune. Mme Frey est personnellement très étonnée des réactions qu'elle vient d'entendre.

M. Basilio souhaite rebondir sur les propos de Mme Frey. Ces derniers pourraient faire croire que le PLR ou Le Centre ne sont pas favorables à prendre des mesures contre les îlots de chaleur. Or, M. Basilio rappelle les débats y relatifs en commission où ces points de vue sont échangés et discutés longuement à chaque fois. La motion présentée concerne des éléments qui sont déjà traités à plusieurs reprises dans le cadre de différentes commissions et de différents projets. Cette motion va faire perdre du temps et de l'argent à la Commune parce que les études demandées ont un coût. En sus, l'administration communale a déjà beaucoup de travail à faire aujourd'hui. Il ne faut donc pas venir avec une motion pour faire croire que personne n'est sensible à la lutte contre les îlots de chaleur aujourd'hui.

Mme Kössler souligne que la motion demande de tenir compte de la problématique des îlots de chaleur. Elle est donc favorable à la motion.

Mme Frey revient sur les propos de M. Basilio en précisant qu'elle avait fait part de son impression personnelle. Mme Frey n'a attaqué personne.

Mme Frey pourrait citer d'autres postes dans le budget où la Commune dépense de l'argent et du temps. Pour elle, cet argument n'est donc pas vraiment valable.

Le Président ne pense pas que le fait de prolonger la discussion mettra le Conseil municipal d'accord. Il propose de passer au vote :

Par 7 voix contre, 6 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur la motion.

M. Antille note qu'il n'a pas lu les invites avant le vote, ce à quoi M. Basilio fait observer que le Conseil municipal n'a pas voté contre la motion mais contre l'entrée en matière de la motion.

7. Résolutions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Interpellations

Néant.

10. Propositions du Conseil administratif

Néant.

11. Propositions individuelles et questions

11.1 Supérette

De l'opinion de Mme Kössler, l'appellation de « supérette » est quelque peu légère. Elle propose de la nommer « petit supermarché des arcades ». M. Schwarm prend note de la remarque.

11.2 Formation en maraîchage

Mme Kössler relève qu'il est noté en page 5 du PV du Conseil municipal précédent que la Commune a décidé d'octroyer une contribution financière de CHF 1'000.- pour le réseau de formation en maraîchage biologique pendant l'année 2023-2024 destinée à deux apprentis et à un formateur. Mme Kössler se demande à quoi correspond ce réseau car elle trouve le montant de CHF 1'000.- quelque peu élevé. M. Pasche indique qu'il lui répondra au prochain Conseil municipal.

11.3 Commission des Finances

Le Président rend les personnes présentes attentives au fait qu'une commission des Finances a été rajoutée le 11 décembre (elle n'était pas annoncée au départ).

12. Divers

12.1 Décorations de Noël

Mme Pattyn se remémore que des décorations étaient habituellement installées entre la place du village et la place de Chambésy. Or, ces décorations n'ont pas été mises cette année. Mme Rasmussen confirme que ces décorations étaient bien installées par le passé. Elle ne sait en revanche pas pourquoi elles n'ont pas été mises cette année. Mme Rasmussen va enquêter.

12.2 **Tente de l'Escalade**

M. Conway salue la très bonne organisation de la Mairie. La tente de l'Escalade était facile d'accès grâce aux macarons. Quelques points de détails seraient néanmoins à améliorer, par exemple une nappe sur la table, des paniers pour les viennoiseries, du scotch pour coller les poubelles, un balai pour enlever les feuilles mortes et peut-être plus de visibilité (plusieurs personnes ont mis du temps à trouver la tente). Les habitants sont très contents et attachés à la tente. Certains étaient même fiers de voir leur Commune ainsi représentée. M. Conway remercie à nouveau la Mairie.

Mme Rasmussen prend note des points et les transmettra pour l'année prochaine.

M. Haenni n'ayant pas pu être présent pour l'édition 2023 de la fête de l'Escalade, il remercie M. Létestu, M. Conway et M. Thurnherr d'avoir repris la tente de la Commune (une tente est montée chaque année depuis 2012).

12.3 **Association « Loisirs et Partage »**

Mme Frey mentionne que l'association « Loisirs et Partage » a été créée le 13 novembre 2023. Elle est destinée prioritairement aux habitants de la Commune, dès 55 ans. Son but est de se retrouver et se réunir autour d'activités conviviales et informatives pour favoriser l'ouverture et l'inclusion. Elle compte déjà une quarantaine de membres. Cette association est née à l'initiative de la commission de la Cohésion sociale qui a facilité les contacts, par le biais de l'administration, entre l'Hospice général, section seniors et les aînés de Pregny-Chambésy.

12.4 **Pétition**

Mme Kössler revient sur la séance du Conseil municipal du 7 novembre. Elle donne lecture de l'art. 11 du règlement du Conseil municipal qui dispose que « Les lettres, requêtes et pétitions à l'adresse du Conseil municipal sont remises au président, qui en donne connaissance à l'assemblée, séance tenante ou dans la prochaine séance qui suit leur réception ». Or, le 7 novembre, le public est venu nombreux pour écouter ce qui allait se dire sur une pétition ayant obtenu 516 signatures (soit environ $\frac{1}{4}$ des personnes votantes de la Commune). Mme Julien, Présidente, a signalé une pétition sans même la lire. Mme Kössler demande donc que la pétition soit lue dès à présent et distinctement.

Le Président donne lecture de la pétition.

12.5 **Féeries de Noël**

M. Basilio remercie tous les collaborateurs de la Commune qui ont participé à l'organisation des féeries de Penthes. M Basilio s'est rendu sur place durant les trois jours de préparations et a constaté l'investissement des collaborateurs. Il tenait donc à féliciter et à remercier tout le monde (notamment la voirie et la communication) car l'évènement était remarquable. Au sens de M. Basilio, la Commune ne doit pas craindre d'organiser de tels évènements pour les communiers car les gens ont besoin de ce genre d'évènements pour se retrouver après tout ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils vivent actuellement.

12.6 **Calendrier communal**

M. Schwarm relève que la population de Pregny-Chambésy a reçu la semaine dernière en tout-ménage le calendrier communal sur lequel figure une série d'informations. Il s'agit cette année de recettes de cuisine. Des associations communales seront mises en avant l'année prochaine. M. Schwarm salue le travail de l'équipe de communication et souhaite à toutes et tous de passer de belles fêtes dans leur famille.

L'ensemble des points ayant été abordés et la parole n'étant plus demandée, la Présidente déclare la séance levée à 21h00 et remercie l'assemblée.

* * *

La Présidente : Isabelle JULIEN

Le Vice-Président : Yves OESTREICHER

Le Deuxième Vice-Président : Laurent THURNHERR

La Rédactrice du P.-V. : Léa BOISADAM

